

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 15 décembre 2022

Publié le : 29/12/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h35.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°13), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°13), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauconne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Grandfontaine : M. Henri BERMOND Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir de la question n°13) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir de la question n°6) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pirey : M. Patrick AYACHE (à partir de la question n°3) Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir de la question n°6) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°14 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Gennes : M. Jean SIMONDON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Philippe SIMONIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Claude VARET à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Philippe CHANEY à Mme Anne OLSZAK, M. Alain BLESSEMILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN à Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7), Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean SIMONDON à M. Daniel HUOT, M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, M. Cédric LINDECKER à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°12), Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Gabriel BAULIEU (à partir de la question n°15), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI, M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER.

Délibération n°2022/006324

Rapport n° 2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020 donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 1^{er} décembre 2022 a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 27/10/2022 - Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Marie ETEVENARD comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 27/10/2022, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Convention de services communs GBM - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze - Avenant n°1 - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 1 à la convention de services communs entre Grand Besançon Métropole et le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annoncé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

3 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet) (prolongement de mission) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'autorisation de recruter un agent contractuel pour mener à bien la mise en œuvre du déploiement du parapheur électronique de Grand Besançon Métropole, dans le cadre des dispositions de l'article L332-24, 25 et 26 du code général de la fonction publique ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI- Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- définit, dans les conditions énoncées, la rémunération afférente à un emploi de cadre expert – contrat de Ville, qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5 - Mise à jour du règlement du temps de travail- Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la mise à jour du règlement unique du temps de travail qui réglementera l'organisation du temps de travail au sein de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6 - Télétravail 2022 - Avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail- Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Troisième session exceptionnelle 2022 (subventions inférieures à 23 000 €)- Approuvée

A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 300 € à l'association Pagnozoo, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour une troisième session exceptionnelle 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8 - Attribution des avances de trésorerie sur les subventions 2023 aux pôles d'enseignement musical- Approuvée

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de cinq subventions, en tant qu'avances sur les subventions 2023, d'un montant total de 101 750 € dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique, réparties comme suit :
 - o 20 350 € à AMUSO,
 - o 20 350 € au CAEM,
 - o 20 350 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - o 20 350 € à l'EMICA,
 - o 20 350 € à la MJC Palente Orchamps,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions avec AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, l'EMICA, la MJC Palente Orchamps.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9 - Cité de l'Emploi - 2ème programmation 2022 - Soutien au Centre de Formation Bourgogne Franche-Comté- Approuvée

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement de la subvention au centre de Formation Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 12 410 euros,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - Enseignement Supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Université de Franche-Comté- Approuvée

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions :
 - de 2 000 € à l'université de Franche-Comté pour accueillir le grand public et les classes primaires à l'Observatoire des sciences de l'Univers ;
 - de 10 500 € au titre du fonctionnement 2022/2023 de l'Université Ouverte ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

11 - Soutien à l'Association l'arETE- Approuvée

A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 6 500 € à l'Association l'arÊTE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) - Approuvée

A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € au Bureau des Associations Franc-Comtoises

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.



Le secrétaire de séance,

M. Philippe SIMONIN
Conseiller communautaire

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

